

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Bureau du 18 avril 2011

Décision n° B-2011-2206

 $\mathsf{commune}\,(\mathsf{s}):\quad Bron$

objet : Acquisition des lots n° 410 et 560 dépendant du bâtiment B de la copropriété le Terraillon située 14, rue

Hélène Boucher et appartenant aux époux Zaatouri

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur: Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

2 B-2011-2206

Bureau du 18 avril 2011

Décision n° B-2011-2206

commune (s): Bron

objet : Acquisition des lots n° 410 et 560 dépendant du bâtiment B de la copropriété le Terraillon située

14, rue Hélène Boucher et appartenant aux époux Zaatouri

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier

Le Bureau.

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type F5 situé au 2° étage du bâtiment B de la copropriété le Terraillon formant le lot n° 410 avec les 414/223 840 des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave portant le numéro 7 au plan des caves, située au sous-sol du même bâtiment, formant le lot n° 560 avec les 3/223 840 des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé 14, rue Hélène Boucher à Bron et appartenant aux époux Zaatouri.

Aux termes du compromis, les époux Zaatouri céderaient les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 91 000 €, conforme à l'estimation de France domaine.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit dossier;

Vu l'avis de France domaine rendu le 22 octobre 2010 ;

DECIDE

- 1° Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 91 000 €, des lots n° 410 et 560 dépendant du bâtiment B de la copropriété le Terraillon située 14, rue Hélène Boucher à Bron et appartenant aux époux Zaatouri, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'ANRU.
- **3° La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme complémentaire B1 Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 €.

3 B-2011-2206

4° - Le montant à payer en 2011 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 91 000 € pour l'acquisition et de 2 200 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.